

209C0969
FR0000130338-FS0406

7 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO (Euronext Paris)

Par courrier 7 juillet 2009, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 3 juillet 2009, par suite d'une cession d'actions VALEO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, 3 772 825 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 4,64% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Morgan Stanley and Co Incorporated	1 108 826	1,42	1,36
Morgan Stanley Equity Financing Services (Luxembourg) S.à.r.l.	2 663 999	3,41	3,27
Total Morgan Stanley	3 772 825	4,82	4,64

Le déclarant a précisé détenir 10 000 « océanes » donnant droit, par conversion à 10 130 actions VALEO.

(1) Sur la base d'un capital composé de 78 209 617 actions représentant 81 344 544 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.